



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

étudiants

Question écrite n° 5979

### Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité de reconnaître un statut social de l'étudiant. La réforme de l'enseignement supérieur engagée par le précédent gouvernement proposait de mettre en place une allocation spéciale d'études dès la rentrée universitaire 1997-1998. Il lui demande s'il entend donner une suite à cette mesure.

### Texte de la réponse

Lors de son discours de politique générale du 19 juin dernier, le Premier ministre a annoncé la mise en place d'un plan social étudiant qui permettra à tous de travailler dans des conditions matérielles convenables. Le champ de ce plan social est très large puisqu'il couvre les aides financières directes et indirectes mais aussi les différents secteurs de la vie de l'étudiant : logement, restauration, santé, citoyenneté, sport, culture... Une concertation approfondie est menée avec les organisations étudiantes représentatives, les mutuelles étudiantes, les présidents d'université, les syndicats, les parents d'élèves, dans le cadre de la table ronde « Etudiants ». Les autres ministères concernés (économie, finances et industrie, emploi et solidarité, défense, équipement, transport et logement, agriculture et pêche) seront associés au plan social étudiant et un rapport d'étape sera établi dans le courant de l'automne. Devant l'importance de la question des aides aux étudiants, le ministre associera étroitement le Parlement à la discussion du plan social étudiant sous une forme qui sera définie ultérieurement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Ferrand](#)

**Circonscription :** Vaucluse (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5979

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 novembre 1997, page 3892

**Réponse publiée le :** 22 décembre 1997, page 4794